

/DE;-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°88-171 du 2 Mai 1988

Portant nomination du Secrétaire Général  
du Comité d'Etat d'Administration de la  
Province de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-  
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du  
Bénin et les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU la Loi N°81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organi-  
sation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux  
du Pouvoir d'Etat et de leurs organes exécutifs et la Loi  
organique N°86-020 du 26 Septembre 1986 qui l'a modifiée ;

VU le Décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition  
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de  
la Révolution Populaire du Bénin en date du 19 Avril 1988 ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa  
séance du 20 Avril 1988 ;

SECRET :

Article 1er.- Le Camarade Laurent Akouian da GBADJI est nommé  
Secrétaire Général du Comité d'Etat d'Administration de la  
Province de l'Ouémé.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions  
antérieures contraires et qui prendra effet pour compter de la  
date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et commu-  
niqué partout où besoin sera.

FAIT à COTONOU, le 2 Mai 1988

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1  
MFE 4 CEAP/OUEME 5 AUTRES CEAP 5 DB DCF DI DTCP 10 INSAE  
BCP DPE DAAE DLC 10 UNE UNA FASJEP 3 BN DAN 2 INTERESSE 1  
JORPB 1.-